

DECISION N° 018/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA DU 18 NOV 2025

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/CAMTEL/DG/CIPM/2025 DU 03 JUILLET 2025, POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, L'EXTENSION ET LA MISE EN SERVICE D'UNE SOLUTION DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE DES EQUIPES OPERATIONNELLES AVEC WORKFLOW ET MESURE DES INDICATEURS D'INTERVENTION.-

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Constitution ;
Vu la loi N° 2010/013 du 21/12/2010 régissant les communications électroniques au Cameroun et ses modifcatifs subséquents ;
Vu la loi N°2017/011 du 12/07/2017 portant Statut Général des entreprises publiques ;
Vu le décret N°98/198 du 08/09/1998 portant création de la Cameroon Telecommunications ;
Vu le décret N°2018/355 du 12/06/2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu le décret n° 2018/786 du 14 décembre 2018 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
Vu le décret N° 2018/787 du 14/12/2018 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Télécommunications ;
Vu le décret N°2019/263 du 28/05/2019 portant réorganisation de la Société Cameroon Telecommunications ;
Vu le décret n°2023/016 du 10 janvier 2023 portant nomination des membres du conseil d'administration de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
Vu n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
Vu la résolution n° 008/CAD du 02 mars 2018 autorisant le Président du Conseil d'Administration à mettre en place le Comité de Contrôle des Marchés Publics au sein du Conseil d'Administration de CAMTEL ;
Vu la résolution n°015/CAMTEL/CA/2021 du 06 avril 2021 portant adoption du Manuel des procédures applicables aux marchés de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
Vu la Résolution N°004/CAMTEL/CA/2025 du 17 janvier 2025 portant désignation des responsables au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;

Vu la résolution n°051/CAMTEL/CA/2024 du 30 décembre 2024 portant adoption du plan de Passation des Marchés de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) pour l'exercice 2024 ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/CAMTEL/DG/CIPM/2025 du 03 juillet 2025 pour la fourniture, l'installation, l'extension, et la mise en service d'une solution de supervision et de pilotage des équipes opérationnelles avec workflow et mesure des indicateurs d'intervention ;

Vu la proposition d'attribution du Président de la CIPM contenu dans sa correspondance n°031/CIPM/sec du 08 août 2025 ;

Vu les rapports du Comité de contrôle et de Suivi de l'Exécution des Marchés reuni en ses sessions des 15 et 16 septembre 2025 ; de la sous-commission d'analyse des offres des soumissionnaires du 05 août 2025 ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1^{er} : Le Groupement **FRANCO 2 ET COMPAGNIE Sarl/B2i Cameroun Sarl, BP. 3336 Yaoundé, NLONGKAK lieu-dit rue ONAMBELE NKOU Tél : (+237) 222 20 13 07/699 55 12 24**, est déclaré attributaire du marché relatif à la fourniture, l'installation, l'extension, et la mise en service d'une solution de supervision et de pilotage des équipes opérationnelles avec workflow et mesure des indicateurs d'intervention, objet de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°001/AONO/CAMTEL/DG/CIPM/2025 du 03 juillet 2025 ci-dessus visé, au montant de **six cent quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quarante mille cent quatre-vingt-huit (699 340 188) francs CFA TTC**, pour une durée d'exécution de **trois (03) mois**, dès notification de l'Ordre de service de démarrage des prestations.

Article 2 : le Représentant du groupement FRANCO 2 et Compagnie Sarl/B2i Cameroun Sarl, ou toute personne dûment mandatée à cet effet, est prié de se présenter à la Direction des Approvisionnements et du Patrimoine, sous-Direction des Approvisionnements des Services Rattachés, sise au 6^{ème} étage du siège social de CAMTEL, porte 602, en vue de procéder à l'établissement du marché correspondant.

Article 3 : la présente décision sera enregistrée et publiée en anglais et en français dans le journal des marchés publics ou toute publication habilitée./-

Fait Yaoundé, le

Ampliations :

- MINMAP ;
- Conseil d'Administration ;
- ARMP ;
- CIPM ;
- Intéressé ;
- Archives.

